

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Que répondre aux questions posées sur le déploiement de la fibre

Cette Foire Aux Questions a été élaborée pour apporter des éléments de réponse aux questions les plus fréquemment posées par les collectivités, les habitants et les entreprises de notre territoire.

01 LA TECHNIQUE

Qu'est-ce que la fibre optique et à quoi ça sert ?

Une fibre optique est un fil de verre qui conduit la lumière. Le cœur qui transporte les signaux optiques mesure 9 micromètres de diamètre et est plus fin qu'un cheveu ! Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines voire milliers de kilomètres.

La fibre optique apporte aux abonnés un large choix de services (accès internet très haut débit, téléphonie sur IP, télévision, Vidéo à la demande) dans des standards de qualité et de rapidité nettement supérieurs aux autres solutions techniques.

Que veut dire FttH ?

En Anglais, 'Fiber to the Home' signifie 'La fibre jusqu'à l'habitation'.

Le réseau téléphonique cuivre va-t-il être déposé ?

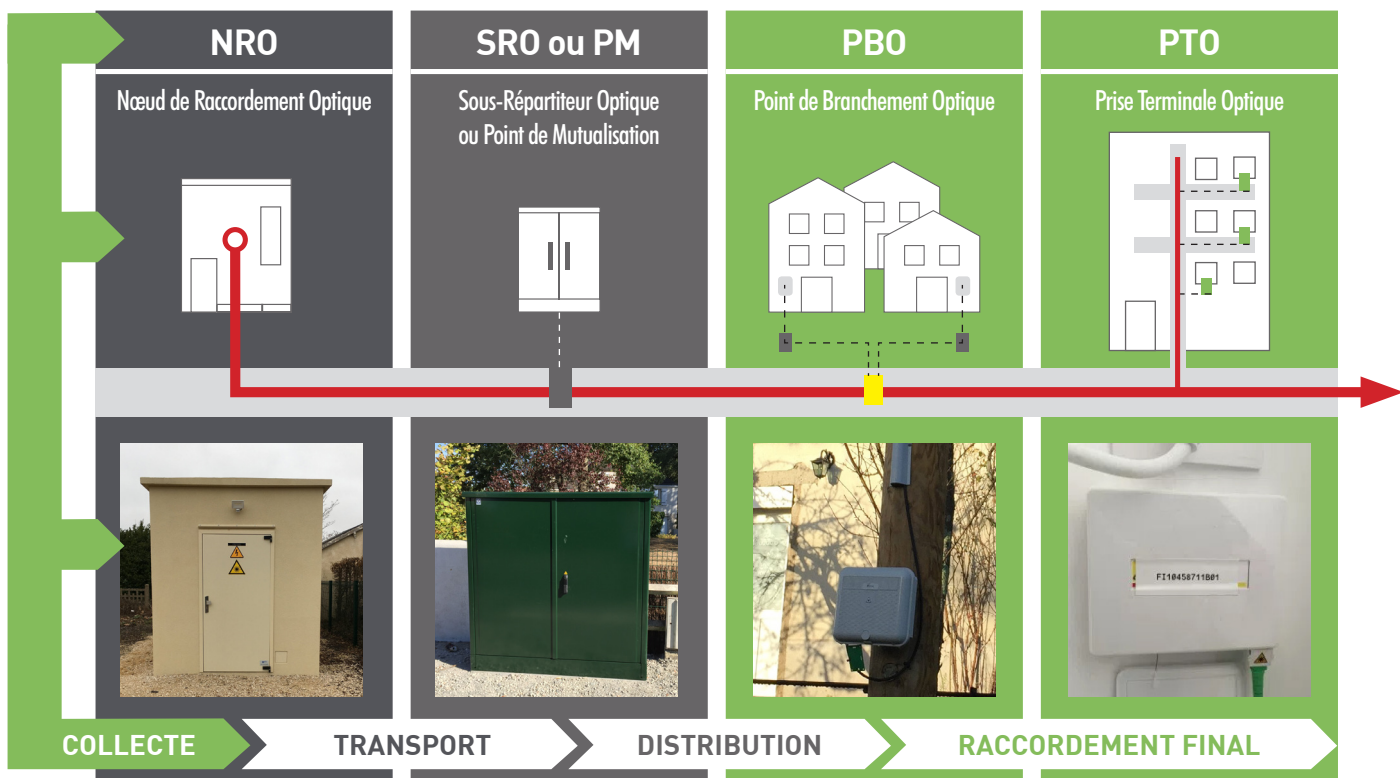
Le réseau téléphonique en cuivre est la propriété privée de l'opérateur Orange y compris dans le domaine privé. Personne ne peut intervenir sur un câble cuivre sans autorisation.

Le réseau fibre et le réseau cuivre (existant) vont coexister pendant quelques années, mais à terme le réseau cuivre disparaîtra. Ce sera à Orange de gérer le dépôt de ce réseau.

NRO, SRO/PM, PBO, PTO ?

Mais qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Ce sont des termes techniques qui décrivent les nœuds du réseau de fibre optique.



02 LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU

La fibre a déjà été installée sur notre commune il y a quelques années, allez-vous la réutiliser ?

Il est possible que la fibre ait été déployée pour desservir des zones d'entreprises. Les infrastructures (fourreaux par exemple) de ces déploiements seront réutilisées.

Les fibres optiques sont déployées depuis plus de quarante ans pour relier différents points du globe. Il s'agit principalement de fibres optiques dédiées à des réseaux importants de collecte. Elles peuvent être privées ou publiques et servent à alimenter des antennes mobiles, des entreprises, des Nœuds de Raccordement Abonnés, des Armoires de Montée en Débit ou encore des bornes Wifi... Les fibres optiques ou les infrastructures appartenant aux collectivités seront réutilisées.

En quoi consistent les travaux ?

Les travaux visent à créer un nouveau réseau de communications électroniques. Le but est d'installer des boîtiers sur le domaine public et à proximité des habitations. Ces boîtiers seront reliés par des câbles à fibres optiques jusqu'à un local technique appelé Nœud de Raccordement Optique (NRO). La plupart du temps, on suivra le réseau téléphonique existant.

Est-ce que vous allez faire du génie civil dans toutes les rues ?

Dans la plupart des cas, il n'y a pas de travaux de génie civil s'il y a des fourreaux et des supports aériens (poteaux) déjà existants.

J'ai rénové mon centre-bourg, que va-t-il se passer ?

Des fourreaux ont probablement été posés, ils seront réutilisés et loués à leur propriétaire. Les fourreaux existants, quel que soit leur âge, peuvent être bouchés ou cassés ce qui nécessite quelquefois de réaliser des travaux ponctuels. Préalablement aux travaux, les autorisations prévues par la réglementation vous seront demandées.

J'ai des travaux de voirie sur ma commune, que faut-il faire ?

Il faut informer Val de Loire Fibre pour que, dans la mesure du possible, ils soient pris en compte dans le plan de déploiement. Un guichet unique est ouvert par Val de Loire Fibre afin de répondre aux interrogations des communes : mairie-travaux@valdeloirefibre.fr

Est-ce que toutes les habitations seront desservies ?

Est-ce que c'est de la fibre de bout en bout ?

Oui, car le réseau est construit pour desservir 100 % des habitations, y compris les plus isolées, pour que tous les habitants puissent avoir accès au Très Haut Débit. Par ailleurs, la fibre est bien de bout en bout, jusqu'à l'intérieur du domicile et sans réutilisation du câblage cuivre existant.

Que devons-nous faire pour faciliter l'arrivée de la fibre ?

Chaque acteur doit être un facilitateur du projet.

À ce titre, il est utile de :

- Répondre aux sollicitations des équipes techniques notamment pour les demandes d'implantation des armoires de rue, d'autorisations de travaux, d'arrêtés de circulation...
- Prévenir les administrés du déploiement de la fibre optique sur la commune et les sensibiliser aux problématiques d'élagage.



03 LE RACCORDEMENT FINAL

Quel est le délai pour être raccordé ?

Le raccordement final intervient au moment où le particulier ou l'entreprise prend un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI). Le délai de raccordement dépendra des offres des FAI et est en moyenne de 1 à 3 mois.

Combien de temps dure le raccordement ?

La durée d'un raccordement dépend de la complexité des travaux à réaliser. La plupart du temps, une demi-journée suffit à l'installation de la fibre optique à votre domicile. En cas de difficulté, dans le cas d'un blocage en partie privative par exemple, un autre rendez-vous peut être programmé pour laisser le temps au particulier de faire ses travaux.

Combien coûtent les travaux ?

Pour les particuliers, le coût des travaux de raccordement est pris en charge dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) par le Syndicat et son délégataire. Selon le FAI, des frais d'accès au service peuvent être demandés.

Est-ce que tout est pris en charge ?

La plupart du temps, les infrastructures existantes permettent d'installer la fibre.

Dans quelques cas, si de nouvelles infrastructures sont à construire dans le domaine privatif, les coûts sont à la charge du propriétaire s'il souhaite s'abonner à la fibre.

Par où passe le câble ? Où sont installés les équipements ?

Le nouveau câble en fibre optique suit votre réseau téléphonique dans les fourreaux, en façade ou en aérien le cas échéant. À l'intérieur, on passe dans des fourreaux ou en apparent en fonction de l'ancienneté de votre logement. Les équipements seront installés en fonction de la configuration et de vos souhaits : dans une gaine technique ou bien dans une pièce de votre choix.

Est-ce que vous enlevez le câble téléphonique de mon domicile ?

Non. Le câble téléphonique est la propriété privée d'Orange et ne peut être ni coupé ni déposé par des tiers y compris en domaine privatif.

Est-ce que vous allez abîmer ma maison/mon appartement ?

Les raccordements sont réalisés par des professionnels. Avant travaux, le technicien étudiera avec vous le passage du câble, les éventuels percements et l'emplacement du boîtier terminal. Il ne procédera aux travaux qu'avec votre accord.

J'habite dans un immeuble ou un lotissement privé, comment cela se passe-t-il ?

L'immeuble peut être déjà équipé de l'infrastructure fibre jusqu'aux différents paliers. Dans ce cas, le raccordement consiste à poser un câble entre l'équipement posé dans la gaine technique de l'immeuble ou dans un boîtier sur le palier et la prise dans votre appartement. Si votre immeuble est plus ancien, l'installation de la fibre dans les gaines techniques de l'immeuble est un préalable à votre raccordement. Ces travaux doivent être votés par la copropriété, ou commandés par le bailleur. Nous vous invitons à vous rapprocher du gestionnaire afin de faire part de votre besoin : l'accès à la fibre est désormais un droit.



04 LES ABONNEMENTS

Est-ce qu'on est obligé de s'abonner ?

Non, ce sont les particuliers ou entreprises qui choisissent et initient une demande de raccordement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI). La démarche d'abonnement via la fibre repose donc sur une décision individuelle et volontaire. Val de Loire Fibre, en construisant le réseau FttH, élargit la gamme des choix d'accès aux services numériques offerts aux futurs abonnés.

Faut-il changer d'opérateur ?

Le réseau de fibre optique construit par Val de Loire Fibre est ouvert à tous les FAI ce qui signifie que peuvent circuler sur ses 'tuyaux' les services de tous les FAI qui choisissent de les utiliser.

Si votre opérateur n'a pas choisi de proposer ses offres d'abonnements via le réseau construit par Val de Loire Fibre, et si vous souhaitez bénéficier du potentiel offert par la fibre optique, un changement d'opérateur peut s'avérer nécessaire.

Est-ce que je peux garder mon numéro de téléphone ?

La portabilité du numéro vous permet de changer d'opérateur tout en conservant votre numéro de téléphone fixe. C'est ce qu'on appelle aussi la conservation du numéro. Vous devez vous adresser à votre nouvel opérateur, qui réalise lui-même la démarche.

Val de Loire Fibre propose-t-il des abonnements ?

Val de Loire Fibre déploie l'infrastructure de fibre optique, l'exploite, c'est-à-dire s'assure de son bon fonctionnement, et la commercialise auprès des FAI mais ne propose pas d'abonnements aux particuliers et entreprises. Ce sont les FAI qui le font.

Qui sont les opérateurs présents et comment les contacter ?

Il appartient à chaque opérateur de venir sur le réseau déployé par Val de Loire Fibre. Lors des ouvertures commerciales, des réunions d'information permettront de présenter les opérateurs proposant des offres.

Quel sera le coût d'un abonnement ?

Le coût de l'abonnement dépendra des services auxquels vous souscrirez ainsi que de l'opérateur choisi. À noter : on constate dans des zones déjà fibrées que le prix des offres FttH est similaire à celui des offres ADSL.

Quel est le débit proposé ?

La fibre optique offre la possibilité de faire passer des débits de plusieurs centaines de Mbits/s. Le débit offert dépendra de l'offre que l'abonné aura souscrit auprès du FAI.

05 LE PLANNING

Comment ont été déterminés les plannings de déploiement ?

Le planning de déploiement est une combinaison des priorisations émises par les collectivités membres de Val de Loire Numérique et des choix technico-économiques proposés par TDF dans le cadre de la réponse à l'appel d'offre.

Les premiers secteurs ont notamment été choisis en fonction du niveau très dégradé du signal reçu ou pour aller desservir des zones d'activités.

Combien de temps durent les travaux ?

Le déploiement se fait par plaque de 300 à 400 habitations en moyenne. Une plaque de cette taille se déploie entre 12 à 18 mois en fonction de la complexité des études et des travaux. Ainsi, sur le périmètre d'une commune, les travaux peuvent prendre plusieurs mois à plusieurs années.

Des habitants de hameaux se plaignent de leurs débits, que faire ?

Le réseau est construit pour desservir 100% des habitations, y compris les plus isolées, de telle sorte que tous les habitants auront accès au Très Haut Débit.

Le serveur d'éligibilité mis en place par Val de Loire Fibre

- <https://www.valdeloirefibre.fr/#/test-eligibilite> -

permet à chaque habitant des départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher de prendre connaissance de la date à laquelle il pourra bénéficier du raccordement à la fibre et de suivre l'avancement des travaux.

Pour les habitants qui ne sont pas concernés par un déploiement de la fibre à court terme, il existe des solutions d'attente comme le satellite, la 4G fixe ou la boucle locale radio (uniquement en Indre-et-Loire). Le Syndicat a mis en place le dispositif "Passport Inclusion Numérique" afin d'accompagner financièrement ses habitants et ses entreprises.

06 LES ACTEURS

Qui construit le réseau ?

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique est l'acteur public en charge du déploiement des réseaux numériques d'initiative publique. Il confie à Val de Loire Fibre, filiale de TDF, une délégation de service public, sous forme concessive, afin de réaliser tous les travaux d'investissement. À la fin de la concession, le réseau public reviendra aux collectivités.

Val de Loire Fibre construit le réseau jusqu'aux logements et entreprises en s'appuyant sur des sous-traitants. Le raccordement final se fait au moment de la souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI).

Qui finance les travaux ?

Le programme de déploiement représente près de 500 millions d'euros d'investissements sur 25 ans.

- 89 % sont financés par TDF
- 11 % sont financés par l'État, la Région, les Départements et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Qui fait la maintenance ?

En cas de problème, il convient en premier lieu de solliciter son Fournisseur d'Accès à Internet (FAI).

TDF supervise le réseau et en assure la maintenance préventive et curative pour maximiser la disponibilité des services proposés aux FAI.

